



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Service vétérinaire – santé et protection animales
Dossier suivi par : M. Pascal MARTEAU
Tél : 02 54 90 97 90
Courriel : pascal.marteau@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le **9 AOUT 2019**

Monsieur,

Conformément aux dispositions du décret n°2017-849 du 9 mai 2017, vous m'avez transmis un dossier de réexamen des conditions dans lesquelles vous exploitez un élevage avicole (54100702).

Après étude des éléments que vous m'avez ainsi communiqués, je vous informe que je prends acte des actions que vous vous engagez à mettre en œuvre pour rendre les conditions d'exploitation de votre élevage conformes aux obligations de la directive relative aux effluents industriels (IED). J'attire votre attention sur le fait que ces actions pourront faire l'objet de contrôles lors des visites des inspecteurs des installations classées.

Enfin, je vous invite à leur faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Romain DELMON

Monsieur Philippe GONET
Courgenard
41360 SAVIGNY SUR BRAYE